

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU et PLUi

(liste indicative d'informations à fournir)

1. Intitulé du projet

Procédure concernée (élaboration de PLU ou PLUi, révision de PLU ou PLUi, déclaration de projet impactant un PLU)	Territoire concerné
---	----------------------------

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	
--------------------------------------	--

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Villard sur Doron (73)
Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de la population) Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	698 hab. (INSEE 2015)

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ?

Annexe : la délibération engageant la procédure

Il est proposé de redéfinir les objectifs comme suit :

- Rechercher une croissance démographique raisonnée en cohérence avec les caractéristiques de la commune, autour de 1-1,5 % par an en moyenne, permettant une vitalité communale tout en préservant le cadre de vie de la commune,
- Prévoir un développement de l'habitat dans l'objectif d'accueillir prioritairement des résidents permanents, mais également prendre en compte les résidences secondaires,
- Estimer les capacités d'accueil de développement au sein des enveloppes urbaines, du bâti existant, avant d'aller rechercher des secteurs d'extension,
- Hiérarchiser le développement urbain en donnant la priorité au renforcement du Chef-lieu et de l'Etraz, en permettant un développement des hameaux constitués, équipés et proches du village (ex : Cudray, Chez Martel, Les Dévies, Salignon), en permettant une densification d'autres hameaux, et en limitant le développement de l'habitat isolé,
- Préserver la vue sur le village depuis la RD925 en étudiant des secteurs d'extension sur l'arrière de l'enveloppe existante,
- Préserver un espace de respiration entre le Chef-lieu et l'Etraz,

- Etudier la possibilité de faire évoluer le bâti existant aujourd'hui inutilisé : chalets d'alpages, granges, ...
- Améliorer les conditions de circulations dans le village : réaménagement du carrefour d'entrée, analyse des stationnements, travail sur les liaisons douces, ...
- Affirmer les stations de ski dans leurs vocations différenciées : renforcer le domaine des Saisies en cohérence avec Hauteluce et permettre un développement de la station complémentaire de Bisanne 1500, permettre les aménagements nécessaires et la réalisation de nouveaux lits.
- Pérenniser l'activité agricole sur la commune en maintenant au maximum les zones de fauches et les principales terres agricoles d'importance, en permettant une diversification de l'activité, et en préservant les espaces de fonctionnalité des exploitations.
- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions : en terme d'implantation, de volume, d'aspect, ... et aux conditions de réhabilitations.
- Préserver le patrimoine bâti typique tels que les lavoirs, les croix, les chapelles, ...
- Se doter d'un document d'urbanisme qui réponde au contexte législatif. Le PLU devra s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs intervenus :
 - o La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.
 - o La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
 - o La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014.
 - o la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.
- Se doter d'un document d'urbanisme compatible avec les documents de planification supra-communaux tels que :
 - o Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Arlysère approuvé le 09 mai 2012,
 - o Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé le 19 juin 2014,
- ...

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale

Le PADD s'organise autour de 4 axes :

- 1- **Une vitalité communale** permise par un développement cohérent et adapté à l'échelle du bassin de vie
- 2- **Un Chef-lieu** conforté et fonctionnel
- 3- **Une valorisation économique** portée par les richesses rurales et touristiques du territoire
- 4- **Des richesses** environnementales, paysagères et patrimoniales valorisées et préservées

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet impactant un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion

d'examen conjoint ;

Cf PJ : ZONAGES AVANT ET APRES

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la loi Montagne ?	OUI
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy) ?	NON
- une DTA ou DTADD ? Si oui, laquelle ?	DTA Alpes du Nord
- un SCoT , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi « Grenelle 2 » ?	SCoT Arlysière
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ?	S.D.A.G.E. 2016 – 2021 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée Contrat de rivière de l'Arly, Doron, Chaise (déclinaison locale du SDAGE)

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

OUI

PLU de 2007, dernièrement modifié en 2013, ayant fait l'objet d'une EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs du projet de PLU en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Un objectif de densification afin de modérer la consommation foncière par rapport à celle de ces 10 dernières années : 18 logements à l'hectare en moyenne contre 17 logements à l'hectare en moyenne sur la période précédente. (cf PADD en
---	--

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

	PJ)																																
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	<p><u>Bilan du PLU sur 2004-2015 :</u> 8,3 ha consommés pour les constructions neuves soit 0,7 ha/an Dont 4,9 ha tourisme Dont 2,2 ha habitat permanent Dont 1 ha mixte Dont 0,1 ha activités Habitat : 1,3 ha consommé (lotissement) en extension au sein du potentiel octroyé par le SCoT (5,9 ha depuis 2012)</p>																																
Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	<p>+1,2 % par an (rappel depuis 1990 = +1%/an) 830 habitants estimés d'ici 2028 soit +110 habitants sur la période 2017-2028</p>																																
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :																																	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteurs</th> <th>Surface disponible net (ha)</th> <th>Logement potentiel</th> <th>Logement potentiel (densité 20 lgt/ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef-lieu</td> <td>0,17</td> <td></td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Etraz</td> <td>0,35</td> <td>6</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Les Devies</td> <td>0,11</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Les Perrières</td> <td>0,43</td> <td>6</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Les Billords</td> <td>0,35</td> <td>4</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Les Drabons</td> <td>0,04</td> <td>/</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1,7</td> <td>21</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table>	Secteurs	Surface disponible net (ha)	Logement potentiel	Logement potentiel (densité 20 lgt/ha)	Chef-lieu	0,17		7	Etraz	0,35	6	10	Les Devies	0,11	1	2	Les Perrières	0,43	6	9	Les Billords	0,35	4	7	Les Drabons	0,04	/	/	TOTAL	1,7	21	35
Secteurs	Surface disponible net (ha)	Logement potentiel	Logement potentiel (densité 20 lgt/ha)																														
Chef-lieu	0,17		7																														
Etraz	0,35	6	10																														
Les Devies	0,11	1	2																														
Les Perrières	0,43	6	9																														
Les Billords	0,35	4	7																														
Les Drabons	0,04	/	/																														
TOTAL	1,7	21	35																														
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?																																	

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain				
	Zone U	Plaine + Place	25.68	
		Les Drabons Ud	2.4	
		Bisanne 1500	6.62	
		Les Saisies	17.76	
		Total zone U	52.46	
	Zone UE		5.06	
	Zone 1AU	Bisanne 1500	1AUBa	2.7
			1AUBc	3.05
		Les Perrières	1AUC	0.9
		Etraz	1AUB1	0.17
La Perrière Duret		1AUB	1.71	
Total zone 1AU		8.53		
Zone 2AU	Le Vaz	2.24		
	Bisanne 1500	1.55		
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).	<p>Renforcer le village : Chef-lieu et Etraz => remise sur le marché de logements vacants, densification en dents creuses et extensions</p> <p>Permettre à certains hameaux de se développer, notamment du fait de leur proximité au Chef-lieu, de leur caractère de hameaux importants en taille et de leur desserte en réseau et accessibilité : Cudray, Chez Martel, Les Dévies, Salignon =>réhabilitations, densification en dents creuses et extensions maîtrisées</p> <p>Permettre à certains hameaux de se densifier, notamment du fait de leur caractère de hameaux importants en taille mais ne pas envisager de développement important, rester dans l'enveloppe existante : Les Billords, Les Drabons => réhabilitations, densification en dents creuses</p> <p>En dehors, permettre uniquement l'adaptation du bâti existant</p>			

4.2. Milieux naturels et biodiversité

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		x	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		x	

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		x	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?	x		Le territoire de Villard sur Doron est concerné par 3 ZNIEFF de Type I et 2 ZNIEFF de Type II : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La ZNIEFF de type 1 n° 73080003 « Tourbière des Saisies » (surface : 594.11 hectares) ✓ La ZNIEFF de type 1 n° 73080006 « Tourbière du Lata du Vaz » (surface : 1.70 hectares) ✓ La ZNIEFF de type 1 n° 73090009 «Landes et tourbières sous Roche Plane» (surface : 195.29 hectares) ✓ La ZNIEFF de type 2 n° 7308 «Ensemble des zones humides du Nord du Beaufortain » (surface : 4676 hectares) ✓ La ZNIEFF de type 2 n° 7309 « Beaufortain » (surface : 58156 hectares)
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		x	
Continuité écologique connue (réseau écologique Rhône-Alpes...) ? Continuité repérée par la commune ou l'intercommunalité, par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) approuvé ?	X		 <p>Zoom sur le corridor écologique de Villard sur Doron, SCOT Arlysère</p>
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière,	x		La commune compte 7 zones humides : <ul style="list-style-type: none"> - La zone humide n° 73CPNS6066 « Les Saisies » - La zone humide n° 73CPNS6207 « Les Rosières » - La zone humide n° 73CPNS6256 « Bois de Molliazières » - La zone humide n° 73CPNS « La Croix de Coste - Le Lata du Vaz » - La zone humide n° 73CPNS « La Mollire »

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
inventaire du Conseil général... ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?			- <i>La zone humide n° 73CPNS « Marçot »</i> - <i>La zone humide n° 73CPNS « La Grande Combe »</i>

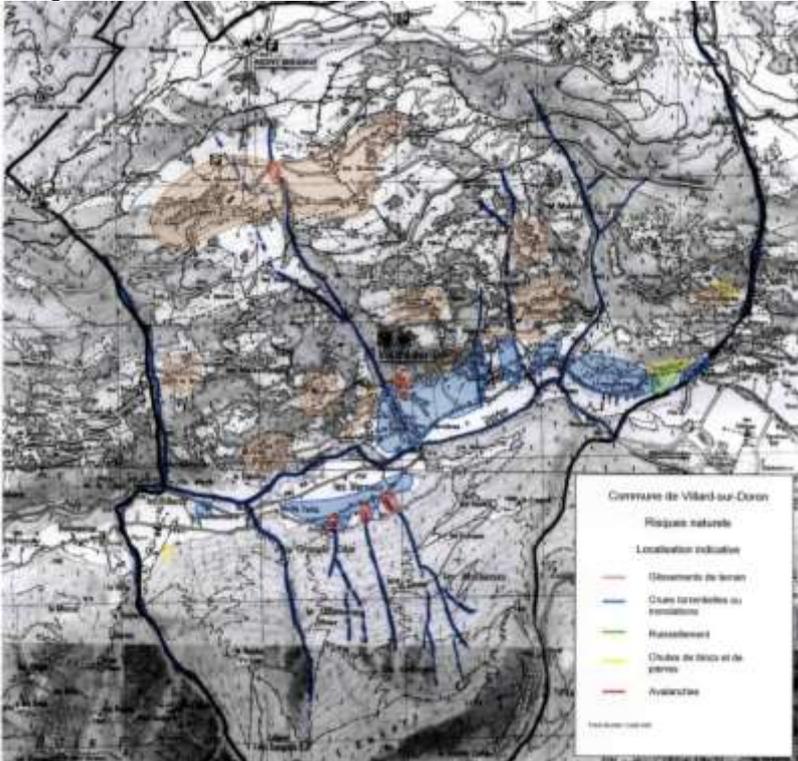
4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique) ?		X	
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		X	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à			La commune compte 7 captages identifiés au plan de zonage :

4.4. Ressource en eau			
l'alimentation humaine ?			<ul style="list-style-type: none"> - Les Rosières - Drabons - Plane - Devins - Cudray - Billords - Vaz  Périimètre de protection rapproché des captages  Périimètre de protection immédiat des captages
<u>Des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?</u>		X	
De captages repérés par un SDAGE ?		X	
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	X		<p>Risques naturels Risque inondation Risque torrentiel et de mouvement de terrain Risque d'avalanche Risque sismique Aléas de retrait-gonflement des argiles</p> <p>Risques technologiques Transport de matières dangereuses Rupture de canalisation Rupture de barrage Risque industriel</p> 
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	X		- RD 925 (catégorie 3 au classement sonore)
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs		X	

4.6. Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
au bruit des infrastructures ?			

4.7. Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (facultatif)

--

6. Annexes (rappel)

Élaboration ou révision « générale » (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	x
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	x
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	x
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, CU) et les déclarations de projet impactant un PLU :	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	x

